

CALENDRIER
2024



ÉPINAY-
SUR-SEINE

DÉCHETS, EMBALLAGES, VERRE, ENCOMBRANTS

TOUTE LA COLLECTE
EN TÊTE!



Retrouvez toutes
les informations sur :
[plainecommune.fr/
services/gerer-ses-dechets/](http://plainecommune.fr/services/gerer-ses-dechets/)

CITEO

ÉPINAY-SUR-SEINE



GRAND PARIS

LE TRI DES BIODÉCHETS EN 2024, ON S'Y MET !

Plaine Commune vous propose plusieurs solutions pour trier vos déchets alimentaires et de jardin.

LE COMPOSTAGE

- **Individuel, en pavillon ou en appartement** : participez à une formation gratuite et repartez avec votre composteur ou lombricomposteur.
- **Compostez avec vos voisins** : Plaine Commune vous accompagne, sur demande, dans la mise en place d'un projet de compostage collectif en pieds d'immeubles, jardins partagés, entreprises...




Faites votre demande en ligne sur le site :
plainecommune.fr/compostage/



DES COLLECTES DE DÉCHETS ALIMENTAIRES

Elles sont expérimentées dans plusieurs villes et vont se déployer progressivement en complément du compostage de quartier.

Pour tout savoir : plainecommune.fr/gereresdechets/trier-ses-dechets/



ENVIRON
1/3
DE NOS
POUBELLES
EST
CONSTITUÉ
DE DÉCHETS
BIODÉGRADABLES

ÉDITO

Madame, Monsieur,

Depuis 2020, nous avons la volonté d'agir pour la réduction et la valorisation des déchets produits sur le territoire. Trier ses déchets, c'est préserver les ressources terrestres limitées, c'est donner une seconde vie à nos emballages et papiers grâce au recyclage, créer de nouvelles ressources en transformant nos biodéchets en compost ou en biogaz. Trier ses déchets, c'est aussi maîtriser davantage les coûts du service public de gestion des déchets puisque ceux-ci, en plus de générer des pollutions, notamment de nos rues, coûtent de plus en plus cher.

Vous avez un rôle essentiel à jouer ! Tous les emballages et les papiers peuvent être déposés dans la poubelle jaune pour être recyclés.

Pour accompagner le geste de tri de tous, le mémo tri a été mis à jour avec des consignes claires et utiles. Il est à retrouver dans ce calendrier de collecte. Une page dédiée est également accessible depuis le site internet de Plaine Commune pour permettre à chacun de bien trier ses déchets.

Depuis la rentrée 2023, toutes les écoles du territoire sont accompagnées pour trier leurs déchets. Chaque année, l'ensemble des CE2 peut désormais bénéficier d'ateliers de sensibilisation au tri et à la réduction des déchets.

Nos efforts communs commencent à porter leurs fruits puisqu'en 2022, nous avons trié davantage de déchets que les années précédentes (500 tonnes supplémentaires par rapport à 2021 soit une hausse du tri des emballages de 7%). Il faut encore amplifier les efforts pour préserver notre planète.

En 2024, nous passons également au tri des biodéchets ! Plaine Commune accompagne toutes celles et ceux qui souhaitent composter individuellement dans leur jardin, en appartement, ou collectivement, au pied de leur immeuble avec leurs voisins (toutes les infos sur le site Internet de Plaine Commune). Les habitants de L'Île-Saint-Denis et du quartier Garibaldi à Saint-Ouen testent également l'apport de leurs déchets alimentaires depuis quelques mois dans des bornes dédiées installées sur l'espace public. En 2024, les initiatives vont se poursuivre progressivement.


En jetant moins, et en triant davantage, nous contribuons toutes et tous à la préservation de notre environnement, à des villes plus durables et plus apaisées ! En avant pour le tri !

Mathieu HANOTIN
Président
de Plaine Commune

Corentin DUPREY
Vice-président de Plaine Commune
délégué au cadre de vie
et au traitement de la collecte des déchets

LISTE DES RUES PAR SECTEUR

Pour connaître vos jours de collecte, retrouvez le numéro du secteur correspondant à votre rue dans la liste ci-dessous. Découpez ensuite le calendrier de votre secteur à la fin de ce livret.



SECTEUR 1

TOUS LES PAPIERS ET LES SERRILLAGES
LE JEUDI À PARTIR DE 18H
4, 18 janvier - 1^{er}, 15, 29 février
14, 28 mars - 11, 26 avril
9, 23 mai - 6, 20 juin
4, 18 juillet - 1^{er}, 15, 29 août
12, 26 septembre
10, 24 octobre - 7, 21 novembre
5, 19 décembre

LES DÉCHETS MÉNAGERS
LE MARDI, JEUDI ET SAMEDI DE CHAQUE SEMAINE À PARTIR DE 18H
Déchets alimentaires
Déchets d'hygiène
Déchets verts

LES ENCOMBRANTS
MARQUÉS TOUS LES DIMANCHES
LES MARDIS À PARTIR DE 7H
2, 16, 30 janvier - 13, 27 février
12, 26 mars - 9, 23 avril - 7, 21 mai
4, 18 juin - 2, 16, 30 juillet - 13, 27 août
10, 24 septembre - 8, 22 octobre
5, 19 novembre - 3, 17, 21 décembre
*Enlèvement de vos papiers de collecte, vous devez vous rendre dans la déchèterie TERRITOALES

LES MARDIS À PARTIR DE 18H
9, 23 janvier - 6, 20 février
5, 19 mars - 2, 16, 30 avril
14, 28 mai - 11, 25 juin
9, 23 juillet - 6, 20 août
3, 17 septembre - 1^{er}, 15, 29 octobre
12, 26 novembre
10, 24 décembre

Partez à la recherche de toutes les informations sur votre secteur sur le site www.epinay-sur-seine.fr ou appelez le service client au 03.20.57.57.57

Numéro du secteur

Exemple pour repérer votre secteur : si vous habitez la route d'Argenteuil, votre calendrier est le numéro 2

- 8 mai 1945 2
- 18 juin 1940 (Avenue du) 1
- Abbé Pierre (Rue de l') 2
- Abreuvoir (Rue de l') 1
- Acacias (Rue) 5
- Acacias (Square) 5
- Agen (Rue d') 2
- Aix (Square d') 2
- Alexandre Ribot (Rue) 5
- Alfred Musset (Rue) 3
- Alice (Villa) 5
- Alliés (Rue des) 3
- Ambroise Rendu (Rue) 5
- Ampère (Rue) 5
- Anciens-Prés (Chemin des) 1
- André Chénier (Rue) 5
- André Diez (Rue) 5
- Anglaises (Square des) 2
- Aniche (Rue d') 5
- Antoine Bourdelle (Rue) 4
- Arcades (Place des) 4
- Argenteuil (Route d') 2
- Armentières (Rue d') 2
- Arts (Passage des) 1
- Augustine (Impasse) 5
- Avenir (Rue de l') 4
- Baudoin (Avenue) 5
- Béatus (Rue des) 5
- Bel Air (Villa du) 5
- Berceaux (Rue des) 5
- Berrichons (Rue des) 3
- Berthe (Rue) 5
- Berthier (Impasse) 5
- Béthmont (Villa) 5
- Béthune (Rue de) 2
- Black (Impasse) 5
- Blanche (Villa) 3
- Bois-Rouault (Square) 2
- Bordeaux (Rue de) 2
- Bourguignons (Rue des) 3
- Boussois (Rue de) 5
- Branly (Rue) 5

- Brest (Rue de) 2
- Buloz (Rue) 5
- Cambrai (Rue de) 2
- Caquineau (Allée) 1
- Carpeaux (Allée) 4
- Carrières (Rue des) 2
- Champenois (Rue des) 3
- Chappe (Rue) 5
- Chaptal (Rue) 5
- Charles (Villa) 5
- Charles Munch (Place) 4
- Chemin de fer (Rue du) 4
- Chemin Vert (Rue du) 5
- Cherbourg (Square) 2
- Chevrette (Rue de la) - collectifs 4
- Chevrette (Rue de la) - pavillons 5
- Cheysson (Impasse) 5
- Claire (Rue) 1
- Claude Debussy (Rue) 5
- Claude Monet (Rue) 2
- Colombier (Villa du) 3
- Combat (Villa du) 5
- Commandant Louis Bouchet (Rue du) 4
- Concorde (Rue de la) 5
- Corses (Rue des) 3
- Côte (Rue de la) 3
- Côte (Sentier de la) 3
- Courses de Lièvres (Square et Sentier des) 2
- Crédos (Square des) 2
- Delattre de Tassigny (Avenue)
→ du n°1 au n°97
et du n°2 au n°38 1
- Delattre de Tassigny (Avenue)
→ du n°46 au n°106
et du n°105 au n°197 2
- Deux Gares (Sentier des) 3
- Deux Mathilde (Rue des) 5
- Dijon (Rue de) 2
- Docteur Tarius (Place du) 4
- Dormans (Square des) 2
- Dumas (Rue) 1
- Dunkerque (Rue de) 2
- Écondeaux (Rue des) 2
- Église (Rue de l') 1
- Emmanuel Chabrier (Rue) 4
- Enghien (Avenue d') - collectifs 2
- Enghien (Avenue d') - pavillons 3
- Ernestine (Rue) 5
- Estrées (Rue d') 5
- Étang (Rue de l') 4
- Eugène Delacroix (Rue) 4
- Europe (Rue de l') 5
- Exploitation (Chemin) 3

- Fauveau (Avenue) 5
- Felix Merlin (Rue) - collectifs 2
- Felix Merlin (Rue) - pavillons 3
- Fernand Flaujac (Cité) 4
- Fitzelin (Rue) - collectifs 2
- Fitzelin (Rue) - pavillons 3
- Flamands (Rue des) 3
- Fleurs (Impasse) 5
- Foch (Boulevard) 4
- Fortes Terres (Chemin) 2
- Foyers (Rue des) 5
- Franche-Comté (Square de) 3
- François Couperin Legrand (Rue) 4
- Gabriel Péri (Avenue) 3
- Gallieni (Avenue) 1
- Gambetta (Rue) 5
- Général Julien (Rue du) 1
- Geneviève (Rue) 5
- Georges Picot (Rue) 5
- Georges Thibout (Rue) 5
- Georgette (Villa) 5
- Gérard Lenoir (Rue) 5
- Gilbert Bonnemaison (Rue) 1
- Gosset (Rue) 5
- Gounod (Rue) 5
- Gouraud (Rue) 1
- Gradins (Résidence des) 2
- Grandel (Rue) 3
- Griset (Rue) 5
- Grives (Chemin des) 3
- Gros Buisson (Chemin du) 3
- Gustave Caillebotte (Rue) 3
- Guynemer (Rue) 1
- Halage (Chemin de) 3
- Havre (Rue du) 2
- Hector Berlioz (Rue) 4
- Henri Peronnet (Rue) 2
- Henri Poincaré (Rue) 5
- Henri Wallon (Rue) 5
- Henriette (Villa) 5
- Henry Dunand (Rue) 4
- Île-de-France (Rue de l') 5
- Jacques Blumenthal (Place) 5
- Jarrow (Avenue de) 4
- Jean Jaurès (Avenue) 5
- Jean-Baptiste Clément (Rue) 2
- Jean Mermoz (Rue) 5
- Jean-Philippe Rameau (Rue) 4
- Joffre (Avenue) 2
- Jules Grivelet (Rue) 4
- Jules Michelet (Rue) 3
- Jules Siegfried (Rue) 5
- Jules Védrines (Rue) 5
- Justice (Rue de la) 4
- La Bruyère (Rue) 2
- Lacépède (Rue) 1
- Lamartine (Rue) 3

- Larris (Rue des) 3
- Lavoisier (Rue) 5
- Lecordier (Villa) 5
- Leguillon (Rue) 5
- Léon Blum (Avenue) 2
- Lilas (Rue des) 5
- Lille (Rue de) 2
- Limoges (Rue de) 2
- Louise (Villa) 5
- Louissette (Villa) 5
- Lucien Guillou (Rue) 3
- Lyautey (Rue) 1
- Lyon (Rue de) 2
- Magnier (Villa) 5
- Maréchal Maison (Rue du) 1
- Marne (Avenue de la) 4
- Marseille (Rue de) 2
- Maupas (Villa des) 5
- Maurice (Rue) 5
- Maurice Ravel (Rue) 4
- Maurice Utrillo (Rue) 3
- Mobiles (Rue des) 5
- Moineaux (Impasse) 2
- Monriboit (Rue) 1
- Mont (Rue du) 1
- Mont-Gerbault (Rue) 3
- Mont-Gerbault (Villa du) 3
- Mulot (Rue) 1
- Mur des Pères (Chemin du) 3
- Nancy (Rue de) 2
- Neulimont (Sentier) 1
- Nicolas (Villa) 5
- Noël (Rue) 5
- Nouvelle-Gare RER (Place de la) 3
- Noyer Bossu (Impasse) 2
- Oberursei (Place) 2
- Ouvrerie (Rue de l') 5
- Ouvrerie (Rue de l') 5
- Ouvrerie (Rue de l') 5
- Ouvrerie (Rue de l') 5
- Ormesson (Rue d') 2
- Ostheim (Square) 2
- Parc (Rue du) 1
- Paris (Rue de)
→ du n°111 au n°153
et du n°106 au n°124 3
- Paris (Rue de)
→ du n°1 au n°111 et du n°2
au n°104 1
- Pas de Calais (Rue du) 3
- Pasteur (Rue) 4
- Pépinières (Square) 2
- Philippe Dartis (Rue) 1
- Pierre Curie (Rue) 5
- Pierre Lefèvre (Rue) 2
- Pierre Lihou (Impasse) 4
- Platanes (Allée des) 5
- Plâtrières (Square des) 2
- Poiriers (Impasse des) 5

- Port (Rue du) 3
- Presles (Rue des) 5
- Provinces de France (Résidence des) 1
- Questroy (Avenue) 2
- Quétigny (Rue) 1
- Raymond Lemaître (Passage) 2
- Reims (Square) 2
- Renée (Villa) 5
- Rennes (Rue de) 2
- République (Avenue de la) 4
- Rodin (Allée) 4
- Romain Colland (Rue) 4
- Rouget de L'Isle (Rue) 5
- Rude (Allée) 4
- Sablons (Sentier des) 3
- Saillard (Impasse) 3
- Saint-Gobain (Rue de) 5
- Saint-Gratien (Rue de)
→ du n°1 au n°117
et du n°2 au n°112 2
→ du n°119 au n°151 et du n°114
au n°142 (collectes du soir) 1
- Saint-Leu (Route de) 4
- Saint-Marc (Rue) 5
- Saint-Gerbault (Sentier) 3
- Sainte-Marie (Impasse) 5
- Salvador Allende (Avenue) 1
- Sarraill (Rue) 1
- Saules (Chemin des) 2
- Saules (Rue des) 2
- Solidarité (Rue de la) 5
- Solvats (Rue des) 5
- Somme (Rue de la) 2
- Soupirs (Chemin des) 2
- Strasbourg (Rue de) 2
- Terrasse (Rue de la) 1
- Tête Saint-Médard (Rue de la) 2
- Tilliet (Rue) 5
- Union (Rue de l') 5
- Van Gogh (Rue) 5
- Verdun (Rue de) 3
- Vert Galant (Rue du) 5
- Victor Hugo (Rue) 2
- Vignes (Rue des) 3
- Yser (Rue de) 5

SECTEUR

1

CALENDRIER 2024

Les bacs et les encombrants doivent être sortis
PEU AVANT L'HEURE DE DÉBUT DE COLLECTE.

Pour les collectes qui ont lieu le matin,
les bacs et les encombrants peuvent être sortis
AU PLUS TÔT LA VEILLE AU SOIR À PARTIR DE 20H.

TOUS LES PAPIERS ET LES EMBALLAGES

LE JEUDI

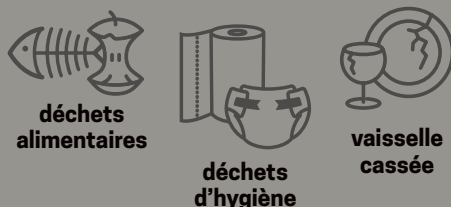
À PARTIR DE 18H

4, 18 janvier • 1^{er}, 15, 29 février
14, 28 mars • 11, 25 avril
9, 23 mai • 6, 20 juin
4, 18 juillet • 1^{er}, 15, 29 août
12, 26 septembre
10, 24 octobre • 7, 21 novembre
5, 19 décembre



LES DÉCHETS MÉNAGERS

LE MARDI, JEUDI ET SAMEDI DE CHAQUE SEMAINE À PARTIR DE 18H



déchets
alimentaires

déchets
d'hygiène

vaisselle
cassée



LES ENCOMBRANTS RAMASSAGE TOUS LES 15 JOURS

LES MARDIS À PARTIR DE 7H

2, 16, 30 janvier • 13, 27 février
12, 26 mars • 9, 23 avril • 7, 21 mai
4, 18 juin • 2, 16, 30 juillet • 13, 27 août
10, 24 septembre • 8, 22 octobre
5, 19 novembre • 3, 17, 31 décembre

En dehors de ces jours de collecte, vous devez vous
rendre dans les **DÉCHÈTERIES TERRITORIALES**.*

LE VERRE



LES MARDIS À PARTIR DE 18H

9, 23 janvier • 6, 20 février
5, 19 mars • 2, 16, 30 avril
14, 28 mai • 11, 25 juin
9, 23 juillet • 6, 20 août
3, 17 septembre • 1^{er}, 15, 29 octobre
12, 26 novembre
10, 24 décembre

SECTEUR

2

CALENDRIER 2024

Les bacs et les encombrants doivent être sortis
PEU AVANT L'HEURE DE DÉBUT DE COLLECTE.

Pour les collectes qui ont lieu le matin,
les bacs et les encombrants peuvent être sortis
AU PLUS TÔT LA VEILLE AU SOIR À PARTIR DE 20H.

TOUS LES PAPIERS ET LES EMBALLAGES

LE VENDREDI

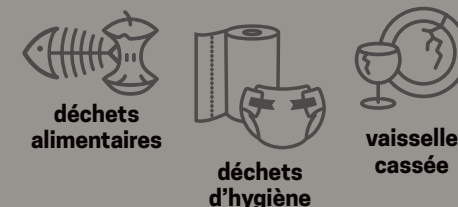
À PARTIR DE 5H30

5, 19 janvier • 2, 16 février
1^{er}, 15, 29 mars • 12, 26 avril
10, 24 mai • 7, 21 juin
5, 19 juillet • 2, 16, 30 août
13, 27 septembre
11, 25 octobre • 8, 22 novembre
6, 20 décembre



LES DÉCHETS MÉNAGERS

LE MARDI, JEUDI ET SAMEDI DE CHAQUE SEMAINE À PARTIR DE 5H30



déchets
alimentaires

déchets
d'hygiène

vaisselle
cassée



LES ENCOMBRANTS RAMASSAGE TOUS LES 15 JOURS

LES MARDIS À PARTIR DE 7H

2, 16, 30 janvier • 13, 27 février
12, 26 mars • 9, 23 avril • 7, 21 mai
4, 18 juin • 2, 16, 30 juillet • 13, 27 août
10, 24 septembre • 8, 22 octobre
5, 19 novembre • 3, 17, 31 décembre

En dehors de ces jours de collecte, vous devez vous
rendre dans les **DÉCHÈTERIES TERRITORIALES**.*

LE VERRE



LES MERCREDIS (sauf indication contraire) À PARTIR DE 7H

10, 24 janvier • 7, 21 février
6, 20 mars • 3, 17, 30 (mardi) avril
15, 29 mai • 12, 26 juin
10, 24 juillet • 7, 21 août
4, 18 septembre • 2, 16, 30 octobre
13, 27 novembre
11, 25 décembre

SECTEUR

3

CALENDRIER 2024

Les bacs et les encombrants doivent être sortis
PEU AVANT L'HEURE DE DÉBUT DE COLLECTE.

Pour les collectes qui ont lieu le matin,
les bacs et les encombrants peuvent être sortis
AU PLUS TÔT LA VEILLE AU SOIR À PARTIR DE 20H.

TOUS LES PAPIERS ET LES EMBALLAGES

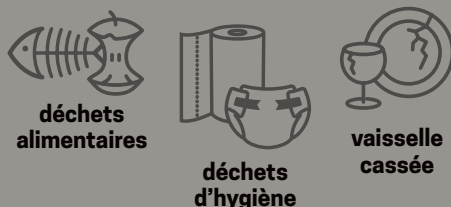
LE VENDREDI À PARTIR DE 5H30

5, 19 janvier • 2, 16 février
1^{er}, 15, 29 mars • 12, 26 avril
10, 24 mai • 7, 21 juin
5, 19 juillet • 2, 16, 30 août
13, 27 septembre
11, 25 octobre • 8, 22 novembre
6, 20 décembre



LES DÉCHETS MÉNAGERS

LE MERCREDI ET SAMEDI DE CHAQUE SEMAINE À PARTIR DE 5H30



déchets
alimentaires

déchets
d'hygiène

vaisselle
cassée



LES ENCOMBRANTS RAMASSAGE TOUS LES 15 JOURS

LES MARDIS À PARTIR DE 7H

2, 16, 30 janvier • 13, 27 février
12, 26 mars • 9, 23 avril • 7, 21 mai
4, 18 juin • 2, 16, 30 juillet • 13, 27 août
10, 24 septembre • 8, 22 octobre
5, 19 novembre • 3, 17, 31 décembre

En dehors de ces jours de collecte, vous devez vous
rendre dans les **DÉCHÈTERIES TERRITORIALES**.*

LE VERRE



LES MERCREDIS (sauf indication contraire) À PARTIR DE 7H

10, 24 janvier • 7, 21 février
6, 20 mars • 3, 17, 30 (mardi) avril
15, 29 mai • 12, 26 juin
10, 24 juillet • 7, 21 août
4, 18 septembre • 2, 16, 30 octobre
13, 27 novembre
11, 25 décembre

SECTEUR

4

CALENDRIER 2024

Les bacs et les encombrants doivent être sortis
PEU AVANT L'HEURE DE DÉBUT DE COLLECTE.

Pour les collectes qui ont lieu le matin,
les bacs et les encombrants peuvent être sortis
AU PLUS TÔT LA VEILLE AU SOIR À PARTIR DE 20H.

TOUS LES PAPIERS ET LES EMBALLAGES

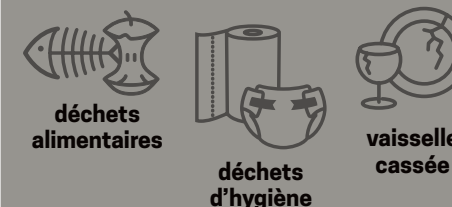
LE JEUDI À PARTIR DE 5H30

4, 18 janvier • 1^{er}, 15, 29 février
14, 28 mars • 11, 25 avril
9, 23 mai • 6, 20 juin
4, 18 juillet • 1^{er}, 15, 29 août
12, 26 septembre
10, 24 octobre • 7, 21 novembre
5, 19 décembre



LES DÉCHETS MÉNAGERS

LE LUNDI, MERCREDI ET VENDREDI DE CHAQUE SEMAINE À PARTIR DE 5H30



déchets
alimentaires

déchets
d'hygiène

vaisselle
cassée



LES ENCOMBRANTS RAMASSAGE TOUS LES 15 JOURS

LES MARDIS À PARTIR DE 7H

2, 16, 30 janvier • 13, 27 février
12, 26 mars • 9, 23 avril • 7, 21 mai
4, 18 juin • 2, 16, 30 juillet • 13, 27 août
10, 24 septembre • 8, 22 octobre
5, 19 novembre • 3, 17, 31 décembre

En dehors de ces jours de collecte, vous devez vous
rendre dans les **DÉCHÈTERIES TERRITORIALES**.*

LE VERRE



LES MARDIS À PARTIR DE 7H

9, 23 janvier • 6, 20 février
5, 19 mars • 2, 16, 30 avril
14, 28 mai • 11, 25 juin
9, 23 juillet • 6, 20 août
3, 17 septembre • 1^{er}, 15, 29 octobre
12, 26 novembre
10, 24 décembre

SECTEUR

5

CALENDRIER 2024

Les bacs et les encombrants doivent être sortis
PEU AVANT L'HEURE DE DÉBUT DE COLLECTE.

Pour les collectes qui ont lieu le matin,
les bacs et les encombrants peuvent être sortis
AU PLUS TÔT LA VEILLE AU SOIR À PARTIR DE 20H.

TOUS LES PAPIERS ET LES EMBALLAGES

LE JEUDI

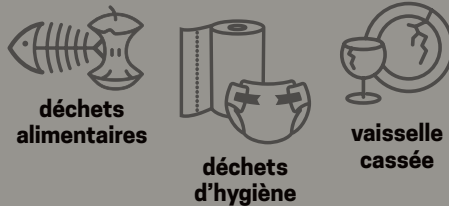
À PARTIR DE 5H30

4, 18 janvier • 1^{er}, 15, 29 février
14, 28 mars • 11, 25 avril
9, 23 mai • 6, 20 juin
4, 18 juillet • 1^{er}, 15, 29 août
12, 26 septembre
10, 24 octobre • 7, 21 novembre
5, 19 décembre



LES DÉCHETS MÉNAGERS

**LE LUNDI
ET VENDREDI
DE CHAQUE SEMAINE
À PARTIR DE 5H30**



déchets
alimentaires

déchets
d'hygiène

vaisselle
cassée



LES ENCOMBRANTS

RAMASSAGE TOUS LES 15 JOURS

**LES MARDIS
À PARTIR DE 7H**

2, 16, 30 janvier • 13, 27 février
12, 26 mars • 9, 23 avril • 7, 21 mai
4, 18 juin • 2, 16, 30 juillet • 13, 27 août
10, 24 septembre • 8, 22 octobre
5, 19 novembre • 3, 17, 31 décembre

En dehors de ces jours de collecte, vous devez vous
rendre dans les **DÉCHÈTERIES TERRITORIALES**.*

* Retrouvez la carte et toutes les informations sur
plainecommune.fr/services/gerer-ses-dechets/

LE VERRE

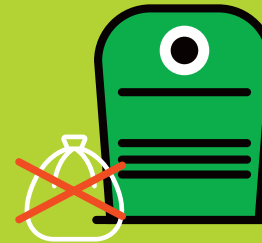


bouteilles et flacons

pots et bocaux

INUTILE DE LES LAVER,
IL SUFFIT DE **BIEN LES VIDER.**

PAS DE COUVERCLE,
NI DE BOUCHON.



LES DÉCHETS
MÉNAGERS



JE JETTE MES ORDURES
DANS DES SACS POUBELLE
BIEN FERMÉS,
DANS LE BAC OU LA COLONNE



TOUS LES PAPIERS ET LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE, MÉTAL ET CARTON



papiers, cartons,
journaux et magazines

canettes, aérosols,
boîtes de conserve



bouteilles, yaourts,
sacs en plastique vides,
tubes de dentifrice

INUTILE DE LES LAVER,
IL SUFFIT DE **BIEN LES VIDER.**

LES EMBALLAGES **NE DOIVENT PAS ÊTRE
LES UNS DANS LES AUTRES.**

BOUCHONS, COUVERCLES,
CAPSULES **ACCEPTÉS.**

**NE PAS JETER
LES EMBALLAGES
DANS UN SAC.**



LES ENCOMBRANTS



ferraille



matelas et sommier



meubles usagés



cartons volumineux

METTEZ-LES **SUR LE TROTTOIR**
LA VEILLE DE LEUR ENLÈVEMENT
À PARTIR DE 20H

**ATTENTION : LES AUTRES TYPES DE DÉCHETS
VOLUMINEUX DOIVENT ÊTRE DÉPOSÉS
EN DÉCHÈTERIE !**

Contactez Plaine Commune



ENSEMBLE, AMÉLIORONS
NOTRE CADRE DE VIE

Appelez...
Nous vous entendons

POSEZ DES QUESTIONS
sur les déchèteries, la collecte,
le compostage...



Signalez!
Nous intervenons

SIGNELEZ UN PROBLÈME
de déchets, de voirie,
d'éclairage, d'espaces verts...

